

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 DECEMBRE 2016

Point 7 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par M. Philippe Dupasquier,
au nom du Groupe PLR :
« Demande de modification du carrefour du Temple, à l'intersection
des rues de Gruyères et de la Condémine »**

Lors de la séance du 10 octobre 2016, M. Philippe Dupasquier a déposé, au nom du Groupe PLR, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Ce postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 14 novembre 2016, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Par conséquent, le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Philippe Dupasquier, au nom du Groupe PLR :
« Demande de modification du carrefour du Temple, à l'intersection des rues de Gruyères et de la Condémine »**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

**La Présidente
Kirthana Wickramasingam**

**Le Secrétaire
Guy Monney**

Postulat de M. Philippe Dupasquier au nom du groupe PLR

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Voici maintenant de nombreux mois que le carrefour situé à l'intersection des rue de Gruyères et de la Condémine a été modifié, à la consternation générale serions-nous tentés de dire face au chaos routier engendré. Pourquoi avoir modifié ce carrefour et détruit le giratoire qui s'y trouvait depuis de nombreuses années ?

Ce n'est pas un hasard si le giratoire est un type de carrefour aujourd'hui très répandu, tant ses avantages sont nombreux. Pour rappel, on peut citer :

- L'autorégulation du trafic est automatique, par la priorité donnée aux véhicules déjà insérés dans le giratoire ;*
- L'infrastructure oblige à ralentir et réduit les accidents impliquant des chocs à angle droit, statistiquement les plus dangereux ;*
- Il n'y a pas besoin de feux, ce qui économise de l'énergie ;*
- Les véhicules n'attendent pas longtemps, contrairement aux autres types de croisements, d'où un gain de temps notable, une économie de carburant et donc diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores ;*

Il n'est pas admissible de transformer notre réseau routier à grand frais, en jouant aux apprentis sorciers par des pseudo alternatives et en oubliant les règles de bon sens les plus élémentaires.

Fort de ces considérations et par respect pour les usagers de la route, nous demandons au Conseil communal d'étudier le retour à la situation antérieure (budget à l'appui), c'est-à-dire à l'aménagement d'un giratoire. Je vous remercie pour votre attention. »